

Compte rendu de séance

Séance du 13 mars 2017 à 20h30

L'an 2017 et le 13 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de Mr FAUVEL Marc Maire.

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, M. GAUDIN Xavier, Mme GUILLEUX Monique, Mme MARTIN Bernadette, M. LETORT Yoann, Mme BASLE Marie-Pierre, Mme LERAY Stéphanie, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LETORT Anthony, M. LATREILLE David, M. LEBRETON David.

Absents Excusés :

- Mme GATEL Carole : procuration à Mme GUILLEUX Monique.
- Mme CHESNAIS Laëtitia.
- M. MARION Bertrand.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 06/03/2017

Date d'affichage : 16/03/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme Monique GUILLEUX

Objet(s) des délibérations

Avant d'ouvrir la séance M. Le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- ➔ 1 DIA : Bien situé 1, rue de Vitré.

SOMMAIRE

- Délibération : Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2016.
- Délibération : Demande d'aide exceptionnelle provenant des réserves parlementaires (travaux divers d'intérêt local) pour le projet de restaurant scolaire municipal.
- Délibération : Devis des entreprises SERRAND et LARDEUX pour embellissement du giratoire.
- Délibération : Convention pour mise à disposition des locaux pour l'AEJI.
- Délibération : Choix des emplacements pour les BAV (bornes d'apport volontaire).
- Délibération : Exonération de l'adhésion annuelle pour les bénévoles de la bibliothèque à compter du mois de mars 2017.
- Délibération : Vote des subventions 2017 pour les associations.
- Délibération : Demande de subvention de l'école Ste-Marie de Servon-Sur-Vilaine.
- 2 D.I.A.

QUESTIONS DIVERSES

Réf : 2017-03-11– Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2016

Les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2016 de la Commune ont été présentés de la façon suivante :

Commune : Budget principal

Section de fonctionnement : Dépenses : 519 069.22€	Recettes : 952 909.45€
Section d'investissement : Dépenses : 254 078.04€	Recettes : 690 909.17€

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement : 433 840.23€
Excédent d'investissement : 436 831.13€

Commerces :

Section de fonctionnement : Dépenses : 10 736.03€	Recettes : 36 414.57€
Section d'investissement ; Dépenses : <i>néant</i>	Recettes : 24 796.56€

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement : 25 678.54€
Excédent d'investissement : 24 796.56€

ZAC La Huberderie :

Section de fonctionnement : Dépenses : 550 651.66€	Recettes : 1 780 567.66€
Section d'investissement : Dépenses : 523 084.71€	Recettes : 100 070.40€

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement : 1 229 916.00€
Déficit d'investissement : - 423 014.31€

ZA La Morandière :

Section de fonctionnement : Dépenses : <i>néant</i>	Recettes : 40 123.51€
Section d'investissement ; Dépenses : 217 425.18€	Recettes : <i>néant</i>

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement : 40 123.51€
Déficit d'investissement : - 217 425.18€

Assainissement :

Section de fonctionnement : Dépenses : 61 304.77€	Recettes : 68 965.88€
Section d'investissement : Dépenses : <i>néant</i>	Recettes : 68 901.65€

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement : 7 661.11€
Excédent d'investissement : 68 901.65€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2016.

Réf : 2017-03-12– Demande d'aide exceptionnelle provenant des réserves parlementaires (Travaux d'Intérêt Local) pour le projet du restaurant scolaire municipal

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de financement du restaurant scolaire municipal, la Commune peut solliciter le Ministère de l'Intérieur pour une demande de réserve parlementaire (Travaux divers d'Intérêt Local) et demande son autorisation pour constituer le dossier et le transmettre au Sénateur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Mr Le Maire à transmettre la demande d'aide financière.

Réf : 2017-03-13– Devis pour embellissement giratoire à l'entrée de l'agglomération

Mr Le Maire rappelle que dans le cadre de l'embellissement du giratoire à l'entrée de l'agglomération, des devis ont été demandés. Deux nous sont parvenus en Mairie. Mr Le Maire présente les devis et les esquisses respectives :

⇒ **Entreprise LARDEUX :**

- Rond-point : **1 654.21 € H.T.**
- Zones extérieures 112 m² (talus) : **1 108.70 € H.T.**

⇒ **Entreprise SERRAND :**

- Rond-point : **1 873.00 € H.T.**
- Zones extérieures 87.5 m² (talus) : **490.00 € H.T.**
- Dont variante pour surface complémentaire (**variante 749.70 H.T.**)
-

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal son avis pour le choix de l'entreprise.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'entreprise SERRAND avec la variante, pour un montant de 3 112.70 € H.T.

Réf : 2017-03-14– Convention pour mise à disposition des locaux pour l'AEJI

Cette délibération annule et remplace celle prise lors de la séance du 20/11/2016.

Mme Bernadette MARTIN, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir la convention du 21/12/2015 passée avec l'AEJI concernant la mise à disposition de locaux et équipements. En effet, quelques précisions importantes dans certains articles ont été oubliées. Le projet de convention est présenté en séance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour rajouter des précisions dans la convention.

Réf : 2017-03-15– Choix des emplacements pour les BAV (Bornes d'Apport Volontaire)

Mme Bernadette MARTIN, Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 12/12/2016, il avait été décidé de reporter la délibération et de mettre en place un groupe de travail pour finaliser et proposer les lieux d'implantation des bornes d'apport volontaire sur la Commune. Ce groupe s'est réuni le 18/01/2017 et le 08/03/2017 et propose les emplacements suivants :

- ⇒ Lieu-dit la Morandière : 2 bornes (1 Ordures ménagères et 1 tri sélectif)
- ⇒ La salle des fêtes : 5 bornes (2 Ordures ménagères et 1 tri sélectif, 1 pour les verres, 1 pour les papiers)
- ⇒ Rue Saint-Laurent (près du transformateur) : 3 bornes (2 Ordures ménagères et 1 tri sélectif)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces 3 emplacements.

Réf : 2017-03-16– Exonération de l'adhésion annuelle pour les bénévoles de la bibliothèque

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande qui consiste à exonérer les bénévoles de leur adhésion annuelle au vu de leur dévouement et implication au sein de la bibliothèque municipale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'un vote à bulletins secrets :

- ⇒ 2 non
- ⇒ 2 blancs
- ⇒ 9 oui

Après résultat des votes, la majorité accepte l'exonération de l'adhésion annuelle pour les bénévoles de la bibliothèque. Cette décision prend effet au 1^{er} mars 2017.

Réf : 2017-03-16– Vote des subventions 2017 pour les associations communales et extérieures

Mr. Xavier GAUDIN présente les demandes faites par les associations communales et extérieures. Sur proposition de la Commission finances, il est proposé les subventions suivantes :

Associations Communales :

- ANCIENS COMBATTANTS :	200.00 €
- CLUB DE PETANQUE :	100.00 €
- TENNIS CLUB ST-JEAN :	1 000.00 €
- APEL :	2 000.00 €
- OGEC :	16 556.00 €

Associations extérieures :

Concernant les Associations extérieures, la commission finances propose de verser comme les années passées un montant forfaitaire par adhérent de St Jean sur Vilaine de moins de 18 ans au 1er Janvier après examen de la trésorerie de ces associations.

Après discussion, il est proposé de maintenir le montant de 17.50 euros aux associations suivantes :

- JUDO-CLUB (Chateaubourg) :	245.00 €
- SAGAZIC (Saint-Didier) :	105.00 €
- SARABANDE (Saint-Didier) :	60.00 €
- CLUB HAND-BALL (Chateaubourg) :	280.00 €
- CKK (Chateaubourg Canoë Kayak) :	17.50 €
- Arc en ciel Chateaubourg :	175.00 €
- OUTILS EN MAIN (Chateaubourg) :	122.50 €

Après concertation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les montants proposés par la Commission finances.

Etablissements scolaires professionnels

Comme chaque année, nous sommes sollicités pour participer à la scolarité de jeunes de la commune en apprentissage. La commission finances a proposé de reconduire la subvention forfaitaire par élève. Il est proposé au Conseil un vote pour décider du montant accordé.

- ⇒ 3 pour une proposition d'augmenter la participation
- ⇒ 12 pour un maintien du montant forfaitaire de 37 € comme en 2016

Suite au résultat des votes, il est proposé de verser 37 € par élève aux établissements suivants :

- Chambre des Métiers Ille et Vilaine :	185 €
- Chambre des Métiers Côtes d'Armor :	37 €
- Centre de Formation des Apprentis BTP 35 :	74 €
- Maison Familiale Rurale Morbihan :	37 €

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'accorder les montants proposés

Réf : 2017-03-17– Demande de subvention de l'école Sainte-Marie de Servon-Sur-Vilaine

Un courrier a été reçu de l'école Ste-Marie de Servon-Sur-Vilaine pour une demande d'aide financière. Ce courrier indique que dans le cadre de sa scolarité et pour répondre à des besoins spécifiques, une famille de St-Jean-Sur-Vilaine a été obligée d'inscrire leur fils à l'école Ste-Marie de Servon-Sur-Vilaine (en primaire) vers une classe ULIS (Unité Localisée pour Intégration Scolaire), la Commune de St-Jean-Sur-Vilaine n'offrant pas cette possibilité. L'école Ste-Marie de Servon-Sur-Vilaine sollicite une subvention scolaire pour cet élève, au même titre que les élèves scolarisés dans la Commune, à savoir 374.00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser la subvention de 374.00 € pour l'élève scolarisé à Servon-Sur-Vilaine.

La commune a été saisie de 3 Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

- 1) Le bien est situé 21, rue Saint-Laurent, cadastré Section A N° 1877, 1888 et 1891 pour une superficie totale de 1 106 m².

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

- 2) Le bien est situé 2 et 4 rue de l'église, cadastré Section A N° 422, 423 et 754 pour une superficie totale de 754 m².

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

- 3) Le bien est situé 1, rue de Vitré, cadastré Section A N° 393 pour une superficie totale de 112 m².

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

[Prochaine réunion le 03 avril 2017 à 20h30](#)

***A Saint-Jean-Sur-Vilaine, le 15/03/2017
Le Maire***